



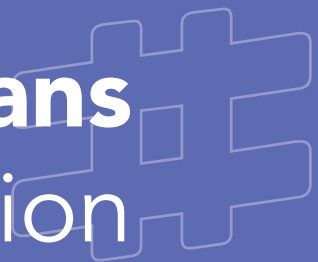
ÇA C'EST NOUS

Dass s n m r

Le magazine de  **COLMAR**
AGGLOM RATION

20 ANS

Sp cial 20 ans
de Colmar Agglom ration



Que de chemin parcouru par notre intercommunalité depuis 20 ans ! Composée de 8 communes à sa création en 2003, l'agglomération s'est progressivement élargie, a changé de nom et a acquis de nouvelles compétences. Forte de 20 communes depuis 2016, Colmar Agglomération a mené de nombreux projets pour le territoire et ses plus de 115 000 habitants.



La préservation de l'environnement a dès le départ été un axe fort de la politique intercommunale : parmi les premiers projets lancés, on retiendra notamment la création de l'Observatoire de la nature et du champ captant du Kastenwald. Dès 2011, la collectivité fait figure de pionnière en instaurant une collecte des biodéchets, plus d'une décennie avant que cela ne devienne une obligation légale. Ces deux dernières années ont été marquées par la signature d'un contrat prévoyant plus de 15 millions d'euros d'investissements conjoints avec l'Agence de l'eau afin de préserver notre ressource en eau, et par l'adoption de notre Plan climat air énergie territorial.

Le dynamisme économique et entrepreneurial du territoire est une autre priorité forte pour la collectivité, en témoignent les 17,6 millions d'euros investis depuis 2003 pour aménager et développer les zones d'activités économiques de l'agglomération, le soutien apporté aux entreprises locales au fil des années, ou encore l'inauguration en 2022 d'une pépinière d'entreprises, La PEP'S.

Côté loisirs, ce sont près de 45 000 jeunes qui ont été accueillis depuis 2004 dans le cadre des animations été, tandis que la base nautique a enregistré près de 800 000 entrées depuis son ouverture à l'été 2009.

Le soutien aux communes membres n'est pas en reste : en 20 ans, ce sont 31,4 millions d'euros de fonds de concours qui ont été versés par l'agglomération pour financer leurs projets.

Mes remerciements vont aux fondateurs de notre intercommunalité, à ceux qui la font vivre au quotidien et qui travaillent aux projets de demain, pour continuer à aménager et développer notre territoire tout en préservant notre environnement.

Je souhaite un très beau 20^e anniversaire à Colmar Agglomération !

Éric Straumann
Président de Colmar Agglomération,
Maire de Colmar

N°25
Magazine de Colmar Agglomération
32 cours Sainte-Anne, Colmar
03 69 99 55 55
Novembre 2023
ISSN 2970-6009

Directeur de la publication :
Éric Straumann, Président

Rédactrice en chef :
Lucie Hamon
lucie.hamon@colmar.fr

Rédactrice en chef adjointe :
Fatiha Bourhoven

Rédaction :
Clotilde Percheminier
Élise Laville

Crédit photos et illustrations :
Direction de la communication
©AEI_Ingérop

Conception :
Gwendoline Bernuzzi

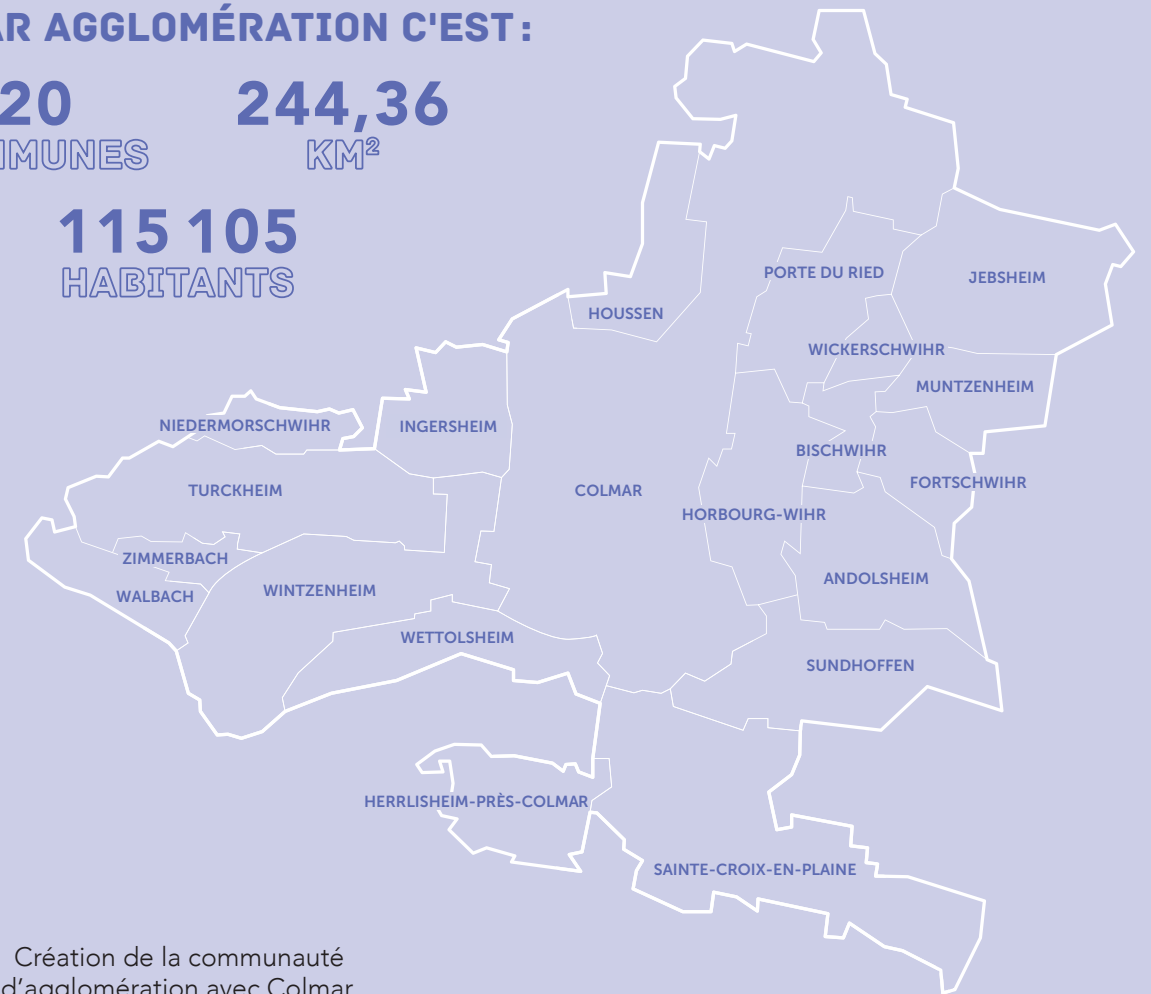
Impression :
Freppel Wintzenheim

COLMAR AGGLOMÉRATION C'EST :

20
COMMUNES

244,36
KM²

115 105
HABITANTS



Création de la communauté
d'agglomération avec Colmar,
Horbourg-Wihr, Housсен,
Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine,
Turckheim, Wetzolsheim
et Wintzenheim
8 communes

Adhésion de la commune de
Jébsheim
9 communes

1^{er} nov.
2003

1^{er} janv.
2006

Intégration des communes
de Herrlisheim-près-Colmar,
Niedermorschwihr, Walbach,
Zimmerbach et Sundhoffen
14 communes

La communauté d'agglomération
de Colmar devient
Colmar Agglomération

Adhésion des communes
d'Andolsheim, Bischwihr,
Fortschwihr, Muntzenheim, Porte
du Ried (commune nouvelle
associant Holtzwihr et Riedwihr)
et Wickerschwihr
20 communes

1^{er} janv.
2012

30 nov.
2015

1^{er} janv.
2016

#TRANSPORTER ET SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE

Extension du réseau de bus en lien avec la Trace, travaux d'accessibilité des quais, mise en place de nouveaux services pour simplifier la vie des usagers, développement des aménagements cyclables, soutien à des projets structurants pour le territoire... Depuis 20 ans, l'intercommunalité s'attache à développer différents moyens de mobilité durables pour permettre aux habitants de se déplacer à travers le territoire.



UN RÉSEAU DE BUS QUI SE DÉVELOPPE ET SE MODERNISE

Objectif : simplifier la vie des usagers

Pour rendre le parcours de l'utilisateur plus simple, la **grille tarifaire** du réseau de bus a été **renouvelée** en juillet 2021 pour être plus lisible.

Une application dédiée a également été mise en service en mai 2022 : grâce à l'**AppliTrace**, il est désormais possible d'acheter des billets dématérialisés en ligne, de trouver les horaires des différentes lignes de bus, de rechercher un itinéraire, ou encore de localiser en temps réel l'emplacement de la navette électrique du centre-ville.

En septembre 2023, une **modernisation du service de transport à la demande Flexitrace** a été impulsée, avec la mise en service d'une application permettant la réservation en ligne jusqu'à une heure avant la course. Créé en 2010, le service **Flexitrace** offre aux usagers la possibilité de se rendre dans les différentes communes de l'agglomération en-dehors du passage des lignes de bus régulières.

Extension et adaptation du réseau de bus aux besoins des habitants

Au fil des années, le **réseau de bus de la Trace s'est étendu** au rythme de l'élargissement de l'agglomération afin de relier les différentes communes entre elles.

En parallèle, Colmar Agglomération et la Trace étudient constamment les adaptations possibles du réseau, afin d'améliorer le service en répondant au mieux aux besoins de mobilité des habitants du territoire.

Une **navette électrique gratuite** circulant au **centre-ville de Colmar** a ainsi été mise en place en 2019, dont le circuit a été étendu jusqu'à la gare de Colmar en septembre 2022.

Plus récemment, pour compléter l'offre intercommunale, une **nouvelle liaison de bus** a été inaugurée en septembre 2023 entre **Colmar et Walbach**.

Une **refonte de l'ensemble du réseau de bus** sera également mise en œuvre **prochainement** : plus d'informations à retrouver dans la rubrique **Et demain** en p.15 !

L'accessibilité, une préoccupation constante

Outre les travaux réalisés pour rendre la quasi-totalité des **arrêts du réseau de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite**, la collectivité a investi dans le **développement du service Trace Mobile**, un service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite. Ce service, qui dessert d'adresse à adresse et non d'arrêt à arrêt, a été créé en 1995, et étendu en 2008 avec l'achat d'un nouveau véhicule spécialement aménagé et l'extension du service aux samedis, dimanches et jours fériés.

2 millions de km parcourus chaque année par les bus du réseau Trace



Plus de 7 millions de voyages effectués chaque année, soit 20 000 voyageurs chaque jour

20 000
VOYAGEURS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2014, Colmar Agglomération prend en charge le coût de l'abonnement Trace de tous les collégiens du territoire pendant la période scolaire.

Plus de 20 millions d'euros investis depuis 2003 par l'agglomération dans le réseau de bus, dont :

- 13 millions pour l'acquisition de bus
- 4,2 millions pour la mise en accessibilité des quais

- Afin de permettre aux bus de la Trace de continuer à rouler au **gaz naturel**, une énergie plus propre que le diesel, Colmar Agglomération investit actuellement dans la **modernisation de la station de recharge des bus**.



DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

À travers l'extension et la **sécurisation du réseau cyclable intercommunal**, une politique volontariste est menée par la collectivité pour **encourager la pratique du vélo** comme alternative à l'usage de la voiture.

En novembre 2022, Colmar Agglomération a adopté un **schéma directeur intercommunal des pistes cyclables**, qui prévoit un investissement dédié de 5 millions d'euros d'ici 2026. Dans ce cadre, des aménagements sont prévus pour développer et sécuriser le réseau cyclable sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer les interconnexions entre les différentes communes, **de nombreux travaux ont été réalisés ces 20 dernières années**. En 2008 et 2009, l'agglomération a ainsi participé à la réalisation de la piste reliant Horbourg-Wihr à Bischwihr, ainsi qu'à la piste longeant le Canal de Colmar qui permet de rejoindre la Véloroute Rhin. En 2013, l'heure était à l'inauguration de la liaison cyclable reliant Colmar à Wintzenheim via le carrefour du Ligibel et l'avenue de l'Europe. Plusieurs aménagements cyclables ont également été inaugurés ces dernières années : entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr en 2018, entre Turckheim et Ingersheim en 2019, entre Jebnheim et Muntzenheim en 2021, et plus récemment, au mois de septembre 2023, entre Sundhoffen et Colmar via la Forêt du Neuland. D'autres projets sont en cours d'étude : plus d'informations dans la rubrique **Et demain** en p.15 !



Colmar Agglomération est également engagée dans la démarche "Alsace à vélo", afin de proposer aux habitants et aux visiteurs du territoire différents itinéraires cyclables. En 2020, 10 000 cartes présentant **six circuits de balade thématiques à vélo** à travers le territoire de l'intercommunalité ont été distribuées, et de nouvelles cartes sont en cours d'élaboration.

INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS DES PROJETS STRUCTURANTS

2007

En 2007, participation au financement de la **Ligne grande vitesse Est** à hauteur de 3,8 millions d'euros

2009

En 2009, participation au financement du **contournement de Wintzenheim** à hauteur de 12,1 millions d'euros

2011

En 2011, participation au financement de la **Ligne grande vitesse Rhin-Rhône** à hauteur de 6,4 millions d'euros



#DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le dynamisme économique et entrepreneurial du territoire est une priorité pour l'agglomération, qui investit et déploie différents dispositifs pour soutenir le développement du tissu économique local.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'année 2022 a été marquée par l'inauguration de La PEP'S, pépinière conçue pour répondre aux besoins des créateurs d'entreprises du territoire, les aider à se lancer et se développer, les faire se rencontrer et échanger conseils et bonnes pratiques avec un réseau de partenaires. En parallèle a été initié le programme Peps'Co, qui offre un véritable accompagnement aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

En 2023, la première édition du prix **Colmar Agglo Entreprend** a été lancée à destination des entreprises de moins de 3 ans, afin d'encourager les créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire avec trois prix : "développement durable", "reprise d'entreprise" et "coup de cœur du public".

Par ailleurs, depuis 2016, l'agglomération a apporté son soutien à plus d'une centaine d'entreprises du territoire à hauteur de plus

de 900 000 euros, à travers différents dispositifs d'aides directes : reprise de locaux vacants, aménagement intérieur des locaux, et investissements pour moderniser l'activité. En plus de ce soutien financier, la collectivité accompagne les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets afin qu'ils puissent se concrétiser dans les meilleures conditions, en actionnant des leviers en matière de foncier, d'urbanisme ou encore de mobilisation des partenaires.

En outre, depuis 2004, la collectivité subventionne chaque année à hauteur de 17 500 euros la **Plateforme d'initiative locale**, qui accompagne des créateurs et repreneurs d'entreprises avec l'octroi de prêts d'honneur, et accorde des prêts croissance à taux zéro à des entreprises locales de moins de 15 ans.

L'agglomération a également conclu des partenariats avec différentes structures agissant en faveur du **développement économique sur le territoire** : *Grand E-Nov+*, l'*Adira* et la *Chambre de commerce et d'industrie*. En 2023, le soutien apporté par l'intercommunalité à ces 3 structures représentait un montant global de près de 130 000 euros.



LA PEP'S, C'EST : 1 200 m² pouvant accueillir

18

entreprises

2,5 MILLIONS

d'investissements

1,3 MILLION

pris en charge par l'Agglomération

17,6
millions d'euros
investis



Véritable élément d'attractivité du territoire, utilisé pour des vols d'affaires, de fret et de tourisme, ainsi que par des associations sportives qui y proposent de nombreuses activités et formations, l'aéroport de **Colmar-Houssen** fait l'objet d'investissements réguliers : la construction d'un nouvel hangar pouvant accueillir jusqu'à 10 appareils a ainsi été lancée en 2021 sur le site.



Membre du **Syndicat mixte pour la gestion du Port rhénan de Colmar/Neuf-Brisach** depuis avril 2021, Colmar Agglomération accompagne le développement de cette infrastructure majeure du Rhin supérieur, avec l'ambition d'**étendre ce port** et d'**en renforcer les capacités** pour répondre aux besoins des industriels locaux. Le développement de ce site stratégique au cœur de l'Europe répond non seulement à des besoins économiques et industriels, mais constitue également un **levier d'action pour la transition écologique et énergétique** de notre territoire, le transport fluvial étant bien moins émetteur de gaz à effet de serre que le transport routier.

Depuis 2014, des **rencontres des forces vives du territoire** sont organisées chaque trimestre par l'agglomération pour faire se rencontrer les acteurs économiques locaux.



ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

Colmar Agglomération accompagne les acteurs qui mettent en œuvre la **politique locale du tourisme**, secteur pourvoyeur d'emplois et de **retombées économiques** importantes pour le territoire, tout en encourageant les initiatives visant à **développer cette activité de façon plus durable et responsable**.

Depuis 2017 et la création de l'**Office de tourisme de Colmar et sa région**, l'intercommunalité octroie chaque année une subvention d'environ 1 million d'euros à cette structure, qui assure les missions d'accueil, d'information et d'animation touristique pour les 20 communes de l'agglomération, en étant implantée à Colmar et à Turckheim. L'Office de tourisme est aussi organisateur d'événements tels que Colmar fête le Printemps, des Marchés de Noël, et, depuis 2023, du Festival international de Colmar.

Depuis 2015, un soutien est également apporté par la collectivité à l'association **Alsace essentielle - Pays de Colmar**, à hauteur d'un peu moins de 40 000 euros par an, qui a pour but de mutualiser les moyens des Offices de tourisme de six intercommunalités des environs.

Enfin, l'**Agence régionale de tourisme du Grand Est** est elle aussi soutenue par Colmar Agglomération, à hauteur de 19 000 euros pour 2023.

Colmar Agglomération déploie par ailleurs plusieurs actions

en vue de **fluidifier le trafic routier** et de **faciliter les déplacements en période de Marchés de Noël** : mise en place, avec la Trace, de **navettes gratuites de Noël** depuis le **Parc des expositions** depuis 2012, afin d'inciter les visiteurs à garer leurs véhicules hors du centre-ville de Colmar ; mise en place d'une **navette électrique** reliant la **gare de Colmar au centre-ville** ; enfin, participation au dispositif des **Navettes de Noël du Pays des Étoiles** depuis 2010, qui redirige une partie des flux de visiteurs vers les Marchés de Noël des villages environnants, et incite les visiteurs à venir en train.

Deux campings intercommunaux sont gérés depuis 2013 via une délégation de service public. En 2022, près de 47 000 nuitées ont été enregistrées au camping situé à Turckheim, et plus de 65 000 au camping situé à Horbourg-Wihr.

En été, l'intercommunalité est également partenaire de la **navette des Crêtes**, qui permet de rejoindre des sentiers de randonnée du Parc naturel régional des Ballons des Vosges en bus.

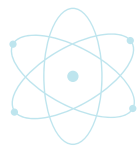


#INNOVER POUR LE MONDE DE DEMAIN

Colmar Agglomération est un territoire tourné vers l'avenir. C'est pourquoi la collectivité s'applique à développer la recherche, l'innovation, et à soutenir l'enseignement supérieur.

LE BIOPÔLE

Concentré de compétences et d'innovation situé au sud-ouest de Colmar, le biopôle (ou pôle d'excellence Adrien Zeller) rassemble **16 structures au service de l'écosystème du vivant**. C'est en 1966 que les locaux du centre de recherches de l'Institut national de recherche agronomique ont été inaugurés au biopôle. Cette structure prendra le nom, en 2020, d'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Parmi les autres établissements présents au biopôle, on peut citer la Chambre régionale d'agriculture, Rittmo, un campus de l'Université de Haute-Alsace ou encore l'Office national des forêts (ONF). Le biopôle est connu pour les **recherches de pointe** qui y sont menées, en particulier sur la **santé de la vigne et la qualité du vin**. Centre reconnu en France et à l'international, c'est un atout sans pareil pour le territoire. C'est pourquoi la **collectivité y soutient de nombreux projets**. À titre d'exemple, la collectivité a participé à hauteur de **375 000 euros** (dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020) au **financement du projet Phenotis**. Inauguré en octobre 2019, Phenotis est un dispositif expérimental conçu pour venir en appui aux programmes de **recherche sur la résistance de la vigne au mildiou et à l'oïdium**.



INRAE



Avec 130 chercheurs, ingénieurs et techniciens, le centre Inrae Grand Est-Colmar est l'organisme de recherche principal du biopôle. De la recherche au développement agricole, ses missions s'articulent autour des thématiques "Vignes & Vins" et "Agronomie & Environnement".



RITTMO



Créé en 2001, le centre de recherche RITTMO Agroenvironnement (Recherche innovation transfert de technologie pour les matières fertilisantes organiques) est spécialisé dans le développement de produits fertilisants et de pratiques agricoles protecteurs de l'environnement et des sols.



UNE IMMERSION DANS L'INNOVATION

En 2021, Colmar Agglomération a initié une **expérimentation inédite : 300 bouteilles de crémant ont été immergées** dans le plan d'eau de la base nautique de Colmar-Houssen. Cette opération a un but scientifique : il s'agit de comparer la façon dont le vin vieillit dans l'eau, avec un vieillissement en cave. Une première remontée de 24 bouteilles a eu lieu deux ans plus tard, en mai 2023. 6 bouteilles ont été envoyées pour analyse à l'Inrae Grand Est Colmar et six autres à l'Université de Reims. Cette expérimentation dure dix ans au total, avec une remontée de bouteilles tous les deux ans.

SOUTIEN À L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

Sur son territoire, l'agglomération compte plusieurs établissements post-bac, en particulier **deux campus de l'Université de Haute-Alsace : le biopôle et le Grillenbreit, à Colmar**. Ce sont environ **4 000 étudiants** qui fréquentent ces établissements. Une dynamique étudiante que la collectivité entretient et développe. Compétente en matière d'enseignement supérieur depuis 2014, Colmar Agglomération **soutient l'Université de Haute-Alsace pour ses projets structurants** dans le cadre du Contrat de plan État-Région. Elle subventionne l'achat d'équipements divers, de mobiliers et participe au financement de colloques et workshops. Elle contribue par ailleurs au financement des projets portés par l'IUT et la Faculté de marketing et d'agrosociétés (FMA).

Depuis 2022, la collectivité soutient également la mise en place d'une **navette** pour assurer le **transport des étudiants** du biopôle jusqu'au restaurant universitaire du Grillenbreit **durant la pause méridienne**, à hauteur de **5 000 euros** par an. La collectivité a en outre voté une subvention de **162 000 euros** au Crous pour la reconstruction du **restaurant universitaire** de l'Illberg à Mulhouse, qui livre le restaurant universitaire du Grillenbreit. Les travaux ont commencé en octobre 2023.

Depuis 2014, Colmar Agglomération a apporté un soutien de plus de **760 000 euros** à l'Université de Haute-Alsace.



TROPHÉE RÉGIONAL D'INNOVATION ALIMENTAIRE DU GRAND EST

En partenariat avec l'Interprofession des fruits et légumes d'Alsace et le marché couvert de Colmar, l'Université de Haute-Alsace organise le **Trophée régional de l'innovation alimentaire Grand Est**. Il mobilise chaque année les étudiants de la Licence agronomie et agroalimentaire et de la Licence marketing de la FMA. Dans ce cadre, les étudiants doivent créer un produit alimentaire en étant confrontés aux enjeux de l'innovation produit et à son développement commercial. Colmar Agglomération soutient ce trophée depuis 2019. Les subventions accordées s'élèvent au total à **15 000 euros**.



LES FUTURS ŒNOLOGUES FORMÉS À COLMAR

- Depuis 2018, l'Université de Haute-Alsace propose à Colmar un **Master Sciences de la vigne et du vin parcours viticulture et environnement**. Ce cursus forme de futurs professionnels à des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans le domaine viti-vinicole.
- Un **parcours binational franco-allemand Viticulture et Œnologie** a également ouvert en 2020, en partenariat avec le **Wein Campus de Neustadt**.



#PRÉSERVER NOTRE NATURE

Depuis sa création, la collectivité a à cœur de préserver la richesse de son patrimoine naturel. Cela passe notamment par une gestion exemplaire des déchets et des actions ambitieuses de protection de l'eau.

L'EAU, UNE RESSOURCE SI PRÉCIEUSE

Le champ captant du Kastenwald

Dans l'agglomération colmarienne, la nécessité de construire un nouveau champ captant pour la distribution de l'eau a émergé dès la fin des années 1990. La collectivité souhaitait en effet sécuriser l'alimentation en eau potable et offrir une eau de meilleure qualité aux habitants.

Les trois puits du nouveau champ captant ont été creusés entre 2004 et 2006 dans la forêt du Kastenwald. Le chantier et les démarches administratives se sont poursuivis pendant trois autres années, avant une inauguration en grande pompe en septembre 2009. Aujourd'hui, l'eau potable de l'agglomération provient de cinq champs captants et de deux captages de sources.

10,6 millions d'euros ont été investis pour ce chantier, dont 3,5 millions d'euros de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le contrat Eau et climat

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé en juillet 2022 un Contrat de territoire eau et climat (CTEC) destiné à protéger la ressource en eau et à répondre aux enjeux environnementaux. Ce contrat contient notamment des actions d'ampleur sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement, mais aussi des actions consacrées au développement de la végétalisation.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT, C'EST...

- 30 actions
- 16,7 millions d'euros d'investissement (dont 8,9 millions d'euros de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse) pour 2022-2025

18 contrats de 5 ans ont été signés avec des exploitations agricoles, représentant 1 540 hectares et 750 000 euros d'aides (dont 80 % financés par l'Agence de l'eau).

ZOOM

Grâce aux Paiements pour services environnementaux (PSE), Colmar Agglomération verse des aides financières aux exploitants agricoles qui participent à la protection de la qualité de l'eau (réduction des pesticides, couverture des sols, etc.). Les PSE sont déployés en priorité sur les aires d'alimentation de captage de Jebsheim et Kastenwald ainsi que sur le périmètre de protection des champs captants de Dornig et Neuland.

LA RENAISSANCE DU MUHLBACH

L'agglomération est partie prenante des chantiers d'entretien et de restauration de cours d'eau. Elle a en effet délégué sa compétence Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à Rivières de Haute-Alsace (RHA), une structure comprenant les syndicats de rivières du Haut-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

En 2022, le canal du Muhlbach, à Turckheim, a bénéficié d'une restauration écologique. Une opération d'ampleur, réalisée par RHA, qui a permis à la nature de se réapproprier ce cours d'eau. Des pentes douces ont été façonnées et des végétaux plantés.



RÉDUIRE ET RECYCLER SES DÉCHETS

Le tri des déchets prend du galon

Trier ses emballages est une démarche essentielle pour garantir leur recyclage, et ainsi, préserver l'environnement. 307 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué dans l'agglomération. Comme dans le reste de la France, tous les emballages plastique (y compris les pots de yaourt, sacs, sachets ou films) peuvent être déposés dans les bacs de tri. Auparavant bleus, ces bacs sont devenus jaunes dans le cadre d'une harmonisation nationale.

Pour accompagner cette transition, un kit a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants au printemps 2023 : il était constitué d'un nouveau cabas de pré-collecte et de différents outils de facilitation du tri.

La collecte des biodéchets

Les biodéchets sont tous les restes alimentaires, cuits ou crus, de la préparation et des restes de repas. En matière de collecte de biodéchets, Colmar Agglomération fait figure de pionnière. La loi anti-gaspillage, votée en 2020, prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 dans toute la France. Mais à Colmar Agglomération, cela fait déjà plusieurs années qu'ils sont triés, collectés et valorisés.

QUE DEVIENNENT VOS BIODÉCHETS ?

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte, sont transportés dans un site de méthanisation à Ribeauvillé. Placés dans des digesteurs, ils fabriquent du biogaz, qui alimente deux moteurs de cogénération permettant de produire 2 énergies (chaleur et électricité) à partir d'un seul combustible.

2009

En 2009, expérimentation de collecte de biodéchets dans certaines cantines scolaires à Colmar

2011

En 2011, expérimentation à Horbourg-Wihr et dans le quartier de la Soie à Colmar

2013

En 2013, début de la mise en place officielle de la collecte dans l'agglomération

2018

En 2018, l'ensemble des communes de l'agglomération collectent les biodéchets

LES POULES, NOS ALLIÉES ZÉRO DÉCHET

En 2015, Colmar Agglomération a initié une opération de distribution de poules aux habitants. Si cette opération comptait 4 communes participantes à l'origine, elle a ensuite été élargie en 2009 et 2021. Depuis 2022, toutes les communes de l'agglomération y adhèrent.

Un couple de deux poules rousses ou de poules d'Alsace est confié aux habitants qui en font la demande. Les bénéficiaires doivent disposer d'un espace adapté pour accueillir les gallinacés, garantir leur bien-être et se conformer aux règles d'hygiène de bon voisinage.



3 706

poules distribuées depuis 2015

100 KG

par an de biodéchets consommés par un couple de poules

DES EFFORTS QUI PORTENT LEURS FRUITS

- 43,83 %, c'est l'évolution à la baisse du tonnage de la collecte des ordures ménagères incinérables entre 2004 et 2022, grâce à la sensibilisation des habitants et la mise en place des dispositifs cités.

#RESPIRER À PLEINS POUMONS

L'adaptation au changement climatique et la nécessité de l'atténuer sont apparus comme des enjeux incontournables pour le territoire. Depuis de nombreuses années, la collectivité agit pour protéger l'environnement et préserver notre qualité de vie.



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Démarche de longue haleine entreprise depuis plusieurs années, le PCAET a été adopté en conseil communautaire au mois de juin 2023. Ce document réglementaire définit un ensemble d'actions ambitieuses avec pour objectif de réduire la vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique et le propulser dans la transition énergétique. Véritable projet de territoire, le PCAET s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, avec une révision tous les six ans.



LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE À L'HORIZON 2030 :

- Diminuer les consommations énergétiques finales de 29 % et les émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 2005
- Augmenter la part des énergies renouvelables de 45 % par rapport à 2016



Axe 1 : Les bâtiments, l'habitat

Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique, développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique.



Axe 2 : Les transports, la mobilité

Améliorer et développer les transports en commun, faciliter l'usage des modes de transport doux et propres.



Axe 3 : L'exemplarité de la collectivité

Optimiser la gestion de l'éclairage public, agir en faveur d'un urbanisme durable, développer une politique d'achats durables.



Axe 4 : Sensibilisation et communication

Promouvoir la démarche PCAET, sensibiliser les partenaires et le grand public.



Axe 5 : Agir dans d'autres domaines

Préserver la biodiversité et la ressource en eau, promouvoir les circuits courts alimentaires et l'économie circulaire, réduire les déchets, favoriser le stockage carbone, développer des zones de nature urbaines, développer les énergies renouvelables.

AGIR POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des aides financières aux effets tangibles

À l'échelle de l'agglomération, le secteur des bâtiments est responsable de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, au même niveau que les transports. Agir en faveur de la rénovation énergétique est donc un levier efficace de réduction des émissions. Consciente de cet enjeu, la Ville de Colmar a mis en place dès 2009, en partenariat avec le fournisseur d'énergies Vialis, un dispositif d'aides à la rénovation énergétique et à l'installation de systèmes d'énergie performants. En janvier 2015, ce programme a été étendu à l'ensemble des communes de l'agglomération.

En 13 ans d'existence, cette opération a permis de verser 3,8 millions d'euros d'aides (2,1 millions de la collectivité et 1,7 million de Vialis). Depuis sa mise en place, près de 30 000 tonnes équivalent CO₂ ont pu être évitées.

La thermographie aérienne

La collectivité a lancé, dès 2009, une première campagne de thermographie aérienne, un outil permettant d'identifier les déperditions thermiques des toitures des habitations. Une seconde campagne a eu lieu en 2016 sur 40 communes du Grand pays de Colmar, dont l'ensemble des communes ayant rejoint Colmar Agglomération depuis 2009. Les résultats sont accessibles au grand public sur agglo-colmar.fr. Ils sont présentés sous forme d'une cartographie détaillant les différents niveaux de déperdition thermique en toiture, à l'aide d'un code couleurs. Un moyen précieux de sensibilisation des habitants à la rénovation énergétique.

Un accompagnement complet

- L'espace conseil France Rénov' Créé en juin 2009, l'espace Info Énergie, puis l'espace conseil "Faire", est devenu France Rénov' au 1^{er} janvier 2022. Il a pour mission d'informer et conseiller les habitants gratuitement, de façon neutre et indépendante, dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Ce service est le résultat d'un partenariat entre Colmar Agglomération, l'Ademe (Agence de la transition écologique) et la Région. En 13 ans d'existence, cet espace conseil a traité plus de 10 500 demandes.

Espace conseil France Rénov'

32 cours Sainte-Anne à Colmar (siège de Colmar Agglomération)
Contact : 03 69 99 55 68
ou conseiller.renovation@agglo-colmar.fr

- Avec Oktave, faites vos gammes En 2016, la collectivité a mis en place une plateforme de rénovation énergétique dénommée Oktave. Ce service a pour but d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles dans la rénovation de leur habitation. Oktave offre un accompagnement tout au long du projet, du diagnostic au suivi des travaux en passant par l'optimisation financière. La plateforme bénéficie aussi aux professionnels du bâtiment, en leur proposant notamment l'accès à des formations sur la rénovation énergétique.
- Inciter les copropriétés à rénover Sur le territoire, environ 50 % des logements sont en copropriété. C'est pourquoi la collectivité s'attache à sensibiliser et informer les syndics professionnels et copropriétaires sur la rénovation énergétique. Dans cette optique, Colmar Agglomération a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt "Récif +" en 2020, en partenariat avec Oktave. Il s'agit d'un dispositif interrégional qui a évolué en 2021 vers un nouveau programme, "Rénovons collectif". Ainsi, le territoire bénéficie de moyens renforcés en matière d'accompagnement des copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique.



- Le conseil en énergie partagé En 2022, Colmar Agglomération a créé son conseil en énergie partagé. Cette mission consiste à partager les compétences d'un conseiller pour accompagner les petites et moyennes collectivités (moins de 10 000 habitants) dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques et la mise en place d'actions concrètes sur leurs bâtiments communaux. La Région Grand Est et l'Ademe apportent leurs soutiens financiers à ce programme pour une période de 3 ans.

#ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Colmar Agglomération accompagne les habitants dans leur vie quotidienne, à travers différentes thématiques : habitat, éducation à la nature, réduction des déchets, etc.

UNE MAISON AU CŒUR DE LA NATURE

En pleine forêt du Neuland se dresse une maison forestière habitée par l'histoire et résolument tournée vers la nature.

C'est l'**Observatoire de la nature**, un projet qui a germé dès les débuts de Colmar Agglomération. L'intercommunalité cherchait en effet à renforcer ses **actions d'éducation à l'environnement et au développement durable**, au travers d'une structure phare.

La collectivité a donc jeté son dévolu sur une maison forestière datant de 1903, située dans une forêt bien connue des habitants. En 2008, d'important travaux de rénovation ont été entrepris sur le bâtiment. Exemple d'un point de vue énergétique (installation d'une pompe à chaleur, isolation renforcée, etc.), ce dernier a également gardé son cachet d'antan.

Une extension a été créée, permettant d'accueillir des groupes. En parallèle, une association est née pour gérer cette structure **labellisée centre d'initiation à la nature et à l'environnement**.

10 000

10000 participants par an

Scolaires, individuels, groupes... L'Observatoire de la nature sensibilise une variété de publics, intervient dans les entreprises ou encore dans le cadre des ateliers zéro déchet de l'agglomération.

1,4 MILLION D'EUROS

investis pour la rénovation et la création de l'extension du bâtiment de l'Observatoire de la nature (dont plus de 500 000 euros du Département, de la Région et de l'Union européenne).

Chaque participant pourra transformer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être au profit d'un savoir-agir vis-à-vis de l'environnement, individuellement et collectivement.

Extrait du projet éducatif de l'Observatoire de la nature

ASSURER UN HABITAT ATTRACTIF ET DIVERSIFIÉ

En 2004, l'agglomération a élaboré son **premier Programme local de l'habitat (PLH)**. Ce document réglementaire vise à **répondre aux besoins en logement sur le territoire** et assurer une répartition équilibrée et diversifiée des logements entre les communes et les quartiers. En près de vingt ans, 3 programmes locaux de l'habitat successifs ont été adoptés. Un vaste programme d'actions a été défini à chaque reprise.



4,1 millions d'euros : c'est le budget du 3^e Programme local de l'habitat (2020-2025)

GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

En 2011, Colmar Agglomération a lancé la **construction d'une nouvelle fourrière animale et d'un nouveau refuge pour la Société protectrice des animaux (SPA)**. Sur un terrain de la Waldeslust, les deux bâtiments sont rassemblés en un même complexe de 1 000 m². En 2022, environ 2 000 animaux ont transité par la fourrière animale.

2,6 millions d'euros investis pour la construction de ce bâtiment (dont 520 000 euros pris en charge par le Département).



DU CONCRET POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

Colmar Agglomération met en place des "**ateliers zéro déchet**" depuis plus de 5 ans. Cela fait suite à l'opération "foyers témoins" réalisée en 2016. Les habitants volontaires étaient invités à peser leur production de déchets avant et après l'adoption de gestes de réduction des déchets. Pour les 14 foyers participants, une diminution de 28 % des déchets a été observée.

Face à ces résultats probants, une première campagne d'ateliers zéro déchets a été déployée en 2017. L'opération a véritablement pris son envol à partir du deuxième semestre 2018 et l'instauration du système d'inscription en ligne.

L'objectif est de **proposer des solutions concrètes** aux usagers pour contribuer à la réduction des déchets. Différents thèmes sont abordés : la cuisine, les cosmétiques, les produits ménagers, etc. Au fil des années, le programme est monté en puissance pour proposer de nouveaux thèmes.

En complément, des **rendez-vous du jardinage écologique** sont proposés en partenariat avec le lycée d'enseignement agricole de Wintzenheim, permettant aux participants d'apprendre à jardiner en accord avec la nature.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En 2023, une opération de prêt de **couches lavables** a été réalisée par Colmar Agglomération. Les jeunes parents intéressés ont bénéficié pendant trois mois d'un kit de couches réutilisables. Ils ont rendu le matériel à la mi-septembre, satisfaits d'avoir pu tester différents modèles, et convaincus de l'intérêt de cette opération.



Depuis 2018,

274

ateliers zéro déchet

et

72

rendez-vous du jardinage écologique ont été organisés

1 144

personnes différentes ont assisté à au moins un atelier

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR VOUS ACCUEILLIR

En 2022, un nouveau pôle administratif est sorti de terre au **parc des ateliers municipaux et communautaires**, avenue de la Foire aux vins à Colmar. La réalisation du bâtiment a suivi le principe d'une construction "hors site" : 53 modules, fabriqués en Normandie et arrivés en septembre à Colmar, ont été assemblés en moins de dix jours. Cet assemblage a été suivi par différentes finitions et l'emménagement du personnel. Le **nouveau bâtiment, moderne et fonctionnel**, fournit de meilleures conditions de travail et permet un meilleur accueil du public. L'ancien bâtiment, qui a été démoli, datait de 1979. À la place, un parking de 12 places a été construit pour les usagers.

4,9 millions d'euros

C'est le coût total du projet, financé à 58 % par la Ville de Colmar et 42 % par Colmar Agglomération



1 400 M²

C'est la surface totale du nouveau bâtiment, qui comprend 2 niveaux

Ce bâtiment est notamment le point d'entrée pour toute question relative à la gestion des déchets.
+ d'infos : agglom-colmar.fr - tél. : 03 89 24 66 99

#PARTAGER DES MOMENTS INOUBLIABLES

Au sein de l'agglomération, il n'est pas question de s'ennuyer ! En 20 ans, la collectivité a mis sur pied de nombreuses animations à destination des habitants. Leur permettant ainsi de s'approprier leur territoire.



BIENVENUE À LA PLAGE !

Une étendue d'eau, une plage de sable fin... Le décor est planté. Après le réaménagement d'un site à cheval sur les bans de Colmar et Houssen, Colmar Agglomération a lancé en 2009 la première saison de la **base nautique de Colmar-Houssen**. Cette dernière permet aux habitants de profiter de la saison estivale sans voyager à des milliers de kilomètres.

Depuis la saison 2021, la base nautique est ouverte chaque année de manière élargie, durant les mois de mai et de septembre sous réserve d'une météo favorable, mais aussi tous les jours en juin, juillet et en août. Le succès de cet équipement n'est plus à démontrer : près de **100 000 entrées** ont été enregistrées pour l'exceptionnelle saison 2022 !

LA BASE NAUTIQUE, C'EST...

- Une plage de sable fin de 380 m de long
- Deux espaces nautiques surveillés
- Un parc ombragé aménagé avec des jeux pour enfants
- Un espace sportif composé d'un terrain de beach soccer, deux terrains de beach-volley et deux terrains de pétanque

800 000

En 14 ans, **près de 800 000 usagers** ont profité de la base nautique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'aménagement de la base nautique a nécessité **3,4 millions d'investissements** (dont 1,1 million d'euro de subventions). En 2015, des travaux d'extension ont été réalisés, avec l'aménagement d'une plaine de jeux et de zones ombragées dans un espace forestier.



PLEINS FEUX SUR LA PLAGE

La base nautique procure un cadre féérique pour organiser des événements divers et variés. En 2022 et 2023, les services de Colmar Agglomération ont organisé à cet endroit les soirées baptisées "**Pleins feux sur la plage**" dans le cadre des festivités de la Fête nationale. Chaque année, un feu d'artifice a été tiré depuis les barges du plan d'eau, permettant aux couleurs de se refléter dans l'eau, pour offrir au public un spectacle pyrotechnique étincelant. Colmar Agglomération avait en effet à cœur de proposer un événement hors-du-commun et gratuit aux habitants du territoire. Un système de navettes a été en mis en place avec le réseau de bus Trace pour faciliter l'accès à la base nautique.



+ de **7 000 visiteurs** sur chacune des deux éditions

DES ÉTÉS ANIMÉS



La collectivité s'attache à proposer des animations variées pour les jeunes du territoire pendant les vacances d'été, au travers des **Animations été**. Cette opération, gérée auparavant par la Ville de Colmar, a été transférée à cette date à la communauté d'agglomération nouvellement créée.

Des dizaines d'associations se mobilisent aux côtés de Colmar Agglomération pour proposer une pléiade de stages : disciplines sportives, activités de pleine nature, activités manuelles, artistiques, cérébrales ou récréatives. Ces stages donnent l'occasion aux jeunes de bouger, de s'amuser, d'apprendre, de faire des rencontres et de passer un été mémorable ! Entre 400 et 500 stages sont proposés chaque année.



45 000

Près de 45 000 jeunes ont été accueillis depuis 2004 dans le cadre des animations été !

L'ÉTÉ DE L'AGGLO

Pour la saison estivale 2021, Colmar Agglomération lançait l'opération "**L'été de l'Agglo**". Son objectif ? **Soutenir l'animation dans les communes du territoire**, alors fortement impactées par la crise de la Covid-19. Puis, en 2022 et 2023, la collectivité a renouvelé l'opération.

Dans ce cadre, Colmar Agglomération a apporté son soutien financier à l'organisation d'événements pilotés par des associations à hauteur de 1 500 € maximum. Les manifestations pouvaient être culturelles, sportives ou citoyennes.

Pour la première édition, près de la moitié des communes de l'agglomération a déposé un dossier par le biais de l'une de leurs associations. Les éditions suivantes ont rencontré un franc succès voyant doubler le nombre de communes participantes.

En 2023, les **manifestations** étaient placées sous le thème des **70 ans de la Route des vins d'Alsace**, à l'occasion de la célébration de cet anniversaire dans l'agglomération.

Près de

60 000 EUROS

de subventions distribuées en trois ans

ÇA C'EST NOUS, VOTRE MAGAZINE COMMUNAUTAIRE



Il est distribué dans vos communes trois fois par an. Le magazine **Ça c'est nous** est dédié à l'**actualité de Colmar Agglomération** et met en avant les talents et initiatives du territoire. Portraits, dossiers de fond, zooms sur des communes... Ce magazine reflète le dynamisme de l'agglomération. Grâce à cet outil d'information, et au travers des articles qui paraissent par son biais, l'identité de l'agglomération se dessine.

Ce magazine a bien évolué au fil des années. Le tout premier bulletin d'information, publié en décembre 2005, s'intitulait "La Communauté d'agglomération de Colmar en marche" et contenait quatre pages. En 2015, il a pris le nom de "Vivre ensemble", au moment où la CAC est devenue "Colmar Agglomération".

Depuis 2021, le magazine s'intitule **Ça c'est nous**. Et il continue à s'étoffer. Cette publication comprend aujourd'hui 16 pages (+ 4 pages pour ce numéro spécial).



Projet de passerelle Confluence pour les piétons et les cyclistes au-dessus de l'Il.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Refonte prochaine du réseau de bus

En lien étroit avec la Trace, Colmar Agglomération a mené une réflexion de fond pour adapter le réseau de bus afin de mieux répondre aux besoins et attentes des habitants du territoire, au niveau du tracé des lignes ainsi qu'au niveau de l'amplitude horaire et de la fréquence de passage. Cette refonte du réseau sera mise en place à la rentrée de septembre 2024.

Afin d'accompagner cette refonte et de permettre une amélioration de l'offre, la Trace va renforcer sa flotte de 20 bus supplémentaires, et recrute dès à présent 40 nouveaux conducteurs pour son réseau. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, le financement de la formation et du permis D sont totalement pris en charge grâce à un partenariat avec Pôle emploi ! Plus d'informations par mail sur info@trace-colmar.fr

Colmar Agglomération travaille également à développer des solutions pour encourager la pratique du covoiturage sur son territoire, en lien avec des intercommunalités partenaires.

La collectivité participe par ailleurs aux études préliminaires lancées en vue de la réouverture d'une liaison ferroviaire entre Colmar et Freiburg. En attendant les avancées sur ce projet de long terme, l'agglomération apporte son soutien au renforcement des liaisons en bus entre Colmar et Breisach, et participe aux études du projet de bus à très haut niveau de service porté par la Région Grand Est pour un horizon de moyen terme.

Modernisation de la billettique du réseau Trace

Afin de simplifier et moderniser l'édition et la validation des titres de transport sur le réseau de bus, l'agglomération va mettre en service début 2025 un nouveau système de billettique. Cet investissement de 2 millions d'euros permettra d'améliorer l'usage et l'image du réseau Trace.



Élaboration d'un Plan de mobilité

Engagées en 2021, les réflexions visant à élaborer un Plan de mobilité au niveau de l'agglomération se poursuivent. Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 100 000 habitants, ce document de planification dressera des lignes directrices pour créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, afin de réduire l'usage de l'automobile sur le territoire tout en offrant à la population une alternative durable pour ses déplacements quotidiens.

Développement du réseau cyclable intercommunal

Plusieurs projets sont en cours d'étude pour améliorer les interconnexions cyclables au sein de l'agglomération, s'inscrivant dans le schéma directeur intercommunal qui prévoit 5 millions d'euros d'investissements pour les pistes cyclables d'ici 2026.

Plus de 20 km d'aménagements cyclables seront ainsi aménagés dans les prochaines années : création de la passerelle Confluence au-dessus de l'Il pour relier les communes de l'est de l'agglomération au nord de Colmar ; aménagements de pistes cyclables entre Sainte-Croix-en-Plaine et Herrlisheim-près-Colmar, entre Jebnheim et Grussenheim, entre Ingersheim et Niedermorschwihr, entre Muntzenheim et Fortschwihr, ainsi qu'entre Fortschwihr et Andolsheim ; prolongation de l'itinéraire cyclable reliant Turckheim et Wintzenheim, ainsi que celui reliant Wintzenheim à Wettolsheim ; finalisation de la liaison cyclable entre Walbach, Zimmerbach et Turckheim le long de la Fecht.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Reconversion de l'ancienne friche papetière de Turckheim en Zone d'activité économique

Afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire, l'agglomération s'investit pour créer une nouvelle Zone d'activité économique à Turckheim, en réaménageant le site des anciennes papeteries. Le permis d'aménager a été déposé par l'agglomération au mois d'octobre 2023, en vue d'accueillir prochainement des entreprises industrielles et artisanales sur ce site de 7 hectares. L'opération se veut exemplaire du point de vue environnemental : des opérations de renaturation de la rivière du Muhlbach, qui traverse le site, ont déjà été engagées avec Rivières de Haute Alsace, et la création de pistes cyclables est programmée.

Requalification du site de l'ancienne gare des marchandises de Colmar

Des discussions sont menées par l'agglomération avec la SNCF afin de trouver un nouvel usage à l'ancienne gare des marchandises : la collectivité ambitionne de transformer ce site de 5 hectares, idéalement placé à proximité de la gare et du centre-ville, en un lieu pouvant accueillir des entreprises et des start-up.

Une réflexion est actuellement menée par la collectivité en vue de développer et d'étendre le biopôle, associant l'ensemble des structures présentes sur le site. Colmar Agglomération souhaite en effet renforcer l'expertise et le rayonnement de cet écosystème de pointe sur les sciences du vivant, la vigne et l'agronomie, en lien avec les défis de l'adaptation de ces filières aux évolutions climatiques.

Colmar Agglomération prend également part au projet de Cité des Vins qui s'établira à Kaysersberg-Vignoble, afin de promouvoir la filière viti-vinicole du territoire.

La collectivité se mobilise aux côtés d'autres acteurs en faveur de la réouverture du canal du Rhône au Rhin, qui ouvrirait la possibilité d'une liaison fluviale entre Colmar et Strasbourg.



DÉCHLORATION DE L'EAU POTABLE

Depuis début 2023, Colmar Agglomération a engagé des études en lien avec la Colmarienne des Eaux, afin de pouvoir proposer une eau sans chlore sur le réseau de distribution de Colmar et environs. La collectivité souhaite ainsi offrir aux habitants une eau ayant une meilleure qualité gustative. Pour cela, un travail est actuellement mené pour élaborer un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, et pour renforcer les mesures de suivi et de contrôle du réseau, préalables nécessaires à la déchloration de l'eau. Le projet sera soumis à la validation de l'Agence régionale de santé avant sa mise en œuvre effective en 2025.



Développer

Accompagner

CA COLMAR
AGGLOMÉRATION

20
ANS

Préserver

Partager...

